PRIMA Québec États financiers au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de PRIMA Québec

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Bureau 100 296, rue De Martigny Ouest Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9

T 450 438-4249 Sans frais: 1-877-438-4249

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PRIMA Québec (ci-après « l'organisme ») , qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Membre de Grant Thomton International Ltd rcgt.com

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Cholot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.

Saint-Jérôme Le 25 mai 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A112341

PRIMA Québec Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Produits	2022	2021
	S .	
	•	\$
Ministère de l'Économie et de l'Innovation - fonctionnement	550 000	550 000
Ministère de l'Économie et de l'Innovation - programmes	3 255 091	3 221 186
Ministère de l'Économie et de l'Innovation - Projet carrefour de		
fabrication additive	40 000	
Agence de développement économique du Canada - Projet		
carrefour de fabrication additive	60 000	
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels	337 986	668 162
au Québec - programmes Aide gouvernementale	337 900	84 700
Aide godvernementale	4 243 077	4 524 048
•-		
Cotisations des membres	102 105	104 632
Honoraires de gestion - privés	189 124	201 147
Honoraires de gestion - publics	84 788	84 817
Services	23 322 3 880	62 027
Inscriptions colloque Produits nets de placement	121 043	109 946
Variation de la juste valeur des fonds communs de placement	(258 130)	129 562
	266 132	692 131
	4 509 209	5 216 179
Charges		
Animation en infrastructures de recherche et développement du		
Québec	26 858	50 918
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels		
au Québec	337 986	668 162
Contributions aux industries - universités	3 228 237	3 177 294
Dépenses administratives (annexe A)	1 008 190	940 142
Projet de fabrication additive (annexe B)	114 937	
_	4 716 208	4 836 516
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(206 999)	379 663

PRIMA Québec Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

				2022	2021
		Investi en			
	Non affecté	immobilisations	Affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	588 000	5 436	750 000	1 343 436	963 773
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges Affectations d'origine interne	(204 376)	(2 623)		(206 999)	379 663
(note 3)	(8 255)	8 255			
Solde à la fin	375 369	11 068	750 000	1 136 437	1 343 436

PRIMA Québec Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	0000	
	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges Éléments hors caisse	(206 999)	379 663
Amortissement - immobilisations corporelles	2 623	1 413
Produits de placements réinvestis	(169 903)	(109 946)
Variation de la juste valeur des fonds communs de placement	258 130	(129 562)
	(116 149)	141 568
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	3 128	8 101
Frais payés d'avance	(1 911)	(514)
Frais payés d'avance - Consortium de recherche et innovations		
en bioprocédés industriels au Québec	(4 320)	17 535
Apports à recevoir - Ministère de l'Économie et de l'Innovation -	4 400 040	(500, 404)
programmes	1 496 818	(589 494)
Apports à recevoir - Ministère de l'Économie et de l'Innovation -		4 520
autres Apports à recevoir - Consortium de recherche et innovations en		4 520
bioprocédés industriels au Québec	99 903	(165 261)
Apports reportés	(198 808)	36 862
Apports à recevoir - Projet de fabrication additive	(87 250)	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	219 721 [°]	(7 581)
Produits reportés - cotisations des membres	16 335	(7 972)
	1 543 616	(703 804)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 427 467	(562 236)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(4 708 372)	(3 438 326)
Cession de placements	3 903 931	4 039 326
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 255)	(4 128)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(812 696)	596 872
Augmentation nette de l'encaisse	614 771	34 636
Encaisse au début	104 161	69 525
Encaisse à la fin	718 932	104 161

PRIMA Québec Situation financière

au 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	718 932	104 161
Débiteurs	40 760	43 888
Frais payés d'avance	30 345	28 434
Frais payés d'avance - Consortium de recherche et innovations en		
bioprocédés industriels au Québec	4 320	
Apports à recevoir - Ministère de l'Économie et de l'Innovation	4 572 290	6 069 108
Apports à recevoir - Projet de fabrication additive	87 250	
Apports à recevoir - Consortium de recherche et innovations en		
bioprocédés industriels au Québec	939 122	1 039 025
	6 393 019	7 284 616
Long terme Placements (note 4)	4 703 482	3 987 268
Immobilisations corporelles (note 5)	11 068	5 436
mimobilisations corporcies (note 5)	11 107 569	11 277 320
PASSIF Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	315 282	95 561
Produits reportés - cotisations des membres	89 040	72 705
Apports reportes - constitutions des membres Apports reportés - portion disponible (note 8)	990 010	288 336
Apports reportes - portion engagée (note 8)	8 576 800	9 477 282
. Approximate position on garges (water a)	9 971 132	9 933 884
ACTIC NET	g	
ACTIF NET	375 369	588 000
Non affecté Investi en immobilisations	11 068	5 436
Affecté	750 000	750 000
VIIECIE	1 136 437	1 343 436
	11 107 569	11 277 320
	11 107 569	11 211 320

Pour le conseil,	DocuSigned by:
JE/M	Manique Barrette EAD525464A6F476
Administrateur	Administrateur

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Les activités de l'organisme ont pour but de valoriser et de développer en concertation les matériaux avancés dans le but d'accroître les retombées économiques et sociales et l'avantage concurrentiel de l'industrie au Québec et au Canada. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Services

Les produits de services sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services sont rendus, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées conformément à l'entente entre les parties, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. De plus, les cotisations des membres sont reportées et constatées linéairement sur la durée de la cotisation.

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatations des produits (suite)

Honoraires de gestion

L'organisme constate ses produits d'honoraires de gestion selon les modalités prévues dans les ententes conclues avec les partenaires de recherche, lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Les produits comprennent les postes de la variation de la juste valeur des fonds communs de placement et les produits nets de placements, qui incluent les produits d'intérêts et les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements et la variation de la juste valeur des fonds communs de placement sont tous non grevés d'affectations d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	ivietnodes	raux
Équipement informatique Mobilier et agencements	Dégressif Dégressif	30 % 20 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Contributions aux industries - universités

Les contributions aux industries - universités représentent les montants versés par l'organisme à des partenaires de recherche qui réaliseront les travaux de recherche approuvés. Ces contributions sont comptabilisées lorsque les montants déterminés lors de l'acceptation du projet sont versés en fonction de l'atteinte des critères inscrits aux contrats des projets de recherche subventionnés.

3 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice précédent, en prévision de la période triennale 2022-2024, le conseil d'administration de l'organisme a affecté une somme totale de 750 000 \$ pour d'éventuels projets structurants susceptibles de générer ou d'appuyer d'autres projets et ainsi rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun qui contribuera à soutenir l'écosystème des matériaux avancés. Ces projets et les budgets afférents, précédemment soumis au conseil d'administration pour approbation, pourront s'inscrire dans le contexte des stratégies et plans gouvernementaux effectifs. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

De plus, 8 255 \$ (4 128 \$ en 2021) ont été transférés de l'actif net non affecté à l'actif net investi en immobilisations afin de financer les sorties de fonds relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

au 31 mars 2022

4 - PLACEMENTS				
			2022	2021
			\$	\$
Compte surintérêt, sans échéance			1 094 912	126 291
Certificats de placement garanti, 0,83 % (1,7	5 % au 31 mar	s 2021)	100 746	101 573
Fonds communs de placement obligataires			3 507 824	3 759 404
			4 703 482	3 987 268
5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2022	2021
		Amortis-	Valeur	Valeur
		sement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
		\$		
Équipement informatique	30 583	19 832	10 751	4 874
Mobilier et agencements	17 062	<u>16 745</u>	317	562
	47 645	36 577	11 068	5 436

6 - CRÉDIT DISPONIBLE

L'organisme dispose de cartes de crédit, d'un montant autorisé total de 10 000 \$ (10 000 \$ au 31 mars 2021), portant intérêt au taux de 20,99 % et sont renouvelables en octobre 2022. Le solde utilisé au 31 mars 2022 est de 4 774 \$ (3 752 \$ au 31 mars 2021) et est inclu aux comptes fournisseurs.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	244 556	25 723
Salaires et vacances à payer	59 087	60 099
Taxes à la consommation à payer	6 865	5 987
Autres	4774	3 752
	315 282	95 561

Les sommes à remettre à l'État totalisent 6 865 \$ au 31 mars 2022 (5 987 \$ au 31 mars 2021).

au 31 mars 2022

8 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions servant à couvrir les frais de fonctionnement et les frais de programmes qui seront encourus au cours des exercices subséquents.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	9 765 618	9 728 757
Montant constaté à titre de produits	(4 243 077)	(4 439 348)
Montant reçu ou à recevoir	<u>4 044 269</u>	<u>4 476 209</u>
Solde à la fin	9 566 810	9 765 618
Le solde à la fin est divisé entre les éléments suivants :		·
Le solde à la lift est divise entre les cierrents salvants .	2022	2021
	S	\$
Portion disponible	•	·
MEI - programmes - appui aux infrastructures de recherche	50 728	77 586
MEI - programmes - concours de recherche collaborative	293 615	92 337
MEI - fonctionnement	558 417	118 413
MEI et DEC - Projet carrefour de fabrication additive	87 250	
	990 010	288 336
Portion engagée		
MEI - programmes - appuis aux projets de recherche et de		
développement - contributions aux industries et aux universités	7 204 703	7 996 929
CRIBIQ - programmes	1 372 097	1 440 353
MEI - Projet carrefour de fabrication additive		40 000
	8 576 800	9 477 282
	9 566 810	9 765 618

9 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

au 31 mars 2022

9 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le compte surintérêt et les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement et du compte surintérêt, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location à long terme échéant le 31 mars 2025, à verser une somme minimum de 229 026 \$ pour la location d'espaces. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	76 342
2024	76 342
2025	76 342

PRIMA Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

		ANNEXE A
	2022	2021
		\$
DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
Salaires et charges sociales	676 559	618 263
Assurances	8 170	6 251
Charges locatives	78 231	74 395
Communications	35 372	59 154
Conseil d'administration et comité		1 282
Consultants	45 691	51 436
Déplacements	1 774	1 008
Fournitures et frais de bureau	9 024	5 972
Frais bancaires	2 054	2 031
Frais de cofinancement		3 510
Frais d'évaluation des projets	70 926	53 259
Frais informatiques	2 728	2 778
Honoraires professionnels	20 959	25 038
Frais de recrutement		8 293
Réunions et congrès	15 248	2 124
Taxes et permis	291	290
Site internet	7 722	
Télécommunications	30 818	23 645
Amortissement - immobilisations corporelles	2 623	1 413
	1 008 190	940 142
		ANNEXE B
	2022	2021
	\$	\$
PROJET DE FABRICATION ADDITIVE	·	
Salaires et traitements	5 323	
Consultants	44 800	
Communications	15 492	
Site web	49 322	
	114 937	_